

mai 1886

La mairie se modernise ! Une presse à copier !

Monsieur Votiez, membre du Conseil Mal, sollicite de M^r. le Maire et de ses Collègues l'installation d'une presse à Copier dans la Salle de Mairie, et énumère les avantages de ce mobilier : bonne tenue des écritures concernant la correspondance avec l'Administration, et les particuliers ; économie de temps, etc.

Le Conseil Mal, s'associant à l'unanimité aux bonnes idées émises par M^r. Votiez, décide d'inscrire au Budget ^{supr} de 1886, art 19, la somme de Vingt-cinq francs pour l'achat d'une presse à copier et accessoires, laquelle presse sera installée dans la Salle de Mairie.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits.

Guillaume Guellot
Guillaume Guellot
Guillaume Guellot



Probablement devait-elle ressembler à ce type de presse.

L'utilisateur écrivait sa lettre sur son papier habituel avec un porte-plume et de "l'encre communicative". Ces encres possèdent la propriété de transporter sur une feuille de papier mouillé les caractères tracés sur une feuille originale sans les effacer. Cette application se fait au moyen d'une pression quelconque.

L'achat de chemises et sa justification.

M. Le Maire propose au conseil m^re d'inscrire au Budget suppl^re de 1887 art 37 la somme de quinze francs pour Chemises devant renfermer les papiers de la Mairie.

Le Conseil

Considérant que tous les papiers concernant les affaires de la Mairie doivent être soigneusement conservés et rangés,

Que pour éviter de trop grandes recherches il est utile de donner une chemise ^à ~~à~~ ^{l'ensemble des} papiers relative à la même question,

Après en avoir délibéré,

Décide qu'une somme de 15 F sera inscrite au Budget suppl^re de 1887, art 37 pour l'achat des dites chemises.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
E Guillot Delieur ^{Président} Guichonne ^{Vice} Dantillon ^{Vice}

Toutes les dépenses devaient être justifiées auprès de l'administration, fussent elles modestes, il nous paraîtrait incongru de nos jours de justifier l'achat de classeurs ou de ramettes de papier, bien que parfois!!!

Avril 1888

Table de la mairie.

M. Le Maire fait remarquer au Conseil qu'il est utile de meubler la Mairie, que pour ce une somme de 288 F est nécessaire.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Décide que des placards, une table et 12 chaises seront placés dans la Mairie et ...

Voici quelque temps, lors d'une cérémonie à la mairie, nous nous interrogeons sur la table de mairie dans la salle de réunion et sa fabrication, il semblerait que nous ayons ici la réponse : elle daterait de 1888, les placards sont toujours là, les portes, les étagères ont été changées. Quant aux chaises, les quelques 231 Elus lors des 26 élections municipales depuis 1875 y ont usé leur fond de culotte.